PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 29 octobre à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Crannes-en-Champagne, sous la présidence de Monsieur Francis COSNET, Le Maire.

Ordre du jour :
- **Nouvelle convention de location salle communale au 01/01/2027**
- **Devis réfection plafond salle réunion mairie**
- **Aménagement espace cinéraire**
- **Tarifs de débroussaillage**
- **Organisation 11 novembre**
- **Questions diverses**

Date de la convocation : 23 octobre 2026

Présents : Francis COSNET, Michel LOPEZ, Laurence LECORNUÉ, David BOURGOIN, , Françoise DESNOS, Magali LEVALLOIS, Benjamin NOIR, Steven LAIGNIEL, Marine LEMAITRE

Absents :
- Marie-Rose LELIÈVRE donne procuration à Steven LAIGNIEL
- Mickaël BONTEMPS

Secrétaire de séance : Marine LEMAITRE

Le quorum est atteint, Monsieur COSNET ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h35.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité.

NOUVELLE CONVENTION DE LOCATION SALLE COMMUNALE AU 01/01/2027

Présentation de la nouvelle version de convention de location par Michel LOPEZ aux conditions suivantes :
- 300 € pour une location d'avril à septembre (du samedi 8h au lundi 8h)
- 350 € pour une location d'octobre à mars (du samedi 8h au lundi 8h)
- 30 % de la location facturés en cas d'annulation moins de 2 mois avant la date de location
- 70 € facturés en cas de nettoyage insuffisant
- Attestation obligatoire de risques locatifs de son assureur
- Ordures ménagères à déposer dans le conteneur réservé à cet effet et dépôt des verres, papiers et plastiques dans les conteneurs de recyclage sur le parking de la Chapelle
- Feux d'artifice, pétards, bougies et décorations inflammables interdits
- Obligation de réduire les nuisances sonores à partir de 2h du matin

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter par 10 voix POUR la nouvelle version de convention de location de la salle communale qui entrera en vigueur au 01/01/2027.

DEVIS REFECTION PLAFOND SALLE REUNION MAIRIE

Présentation des différents devis :

- Devis n° DE261000009 du 07/10/2026 de l'entreprise PELÉ AMENAGEMENT d'un montant de 6 431.94 € TTC en BA 13 sur ossature métallique et isolation en laine de verre 200 mm.
- Devis n° 2026/N2210 du 16/10/2026 de l'entreprise ESNAULT ISOLATION d'un montant de 4 581.60 € TTC pour un faux plafond sur ossature avec isolation en laine de verre IBR 400 mm et pavés LED blancs.
- Devis n° DE00004131 du 27/10/2026 de l'entreprise Ludovic ROBERT d'un montant de 4 967.60 € TTC pour un faux plafond avec isolation en laine de verre 200 mm.
-

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 10 voix POUR d'accepter le devis de l'entreprise ESNAULT ISOLATION pour un montant de 4 581.60 € TTC et de prendre la décision modificative suivante afin d'inscrire cette dépense en investissement :

Dépenses Fonctionnement	*Article 615228*	*Entretien autres bâtiments*	*- 4 600.00*
Dépenses Investissement	*Article 2131*	*Bâtiments publics*	*4 600.00*
Recettes Investissement	*021*	*Virement de la section de Fonctionnement*	4 600.00
Dépenses Fonctionnement	*023*	*Virement à la section d'Investissement*	*4 600.00*

AMENAGEMENT ESPACE CINERAIRE

Présentation des devis :
- Devis de l'entreprise MELANGER pour un montant de 6 487.21 € TTC comprenant 4 cases de colombarium, 1 jardin de dispersion, des supports de mémoire et 1 colonne de recueillement en granit rose perle.
- Devis des Ets COULON d'un montant de 18 946.00 € TTC comprenant 8 cases de colombarium, 1 stèle du souvenir, 1 puits de dispersion, 1 colonne registre, 1 table rectangulaire en granit gris Everest. Devis complémentaire pour 5 cavurnes 60 X 60 d'un montant de 1 680.00€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision, ces devis ne correspondant pas à la demande.

TARIFS DEBROUSSAILLAGE

Trois sociétés ont répondu à la demande :

• **SAS MARTIN de Noyen-sur-Sarthe** :
- Débroussaillage épareuse : 3 400.00 € HT
- Lamier : 980.00 € HT
- Broyeur horizontal : 1 300.00 € HT

• **SARL LOUVARD d'Aigné :**

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
	DEVIS pour travaux de débroussaillage lamier/fléaux et broyeur , travail à l'heure				
	travaux de débroussaillage	1,00	60,00	60,00	20,00
	Travaux de lamier / fléaux	1,00	100,00	100,00	20,00
	Travaux de broyeur	1,00	100,00	100,00	20,00

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	260,00	52,00

Total HT	260,00
Total TVA	52,00
Total TTC	312,00
Acomptes	0,00
Net à payer	312,00 €

• **SAS LEVEILLÉ de Louplande :**

Nature des travaux : Entretien de la végétation sur la commune de Crannes-en-Champagne

N°	Désignation	Unité	Quantité	Total (€ HT)
	Débroussaillage avec une épareuse équipée d'un rotor classique (déplacement et surcoût carburant actuel compris)	Journée (8h)	1	870 € HT **soit 1 044 € TTC**
	Elagage avec une épareuse équipée d'un lamier (avec couteaux ou avec scies selon la végétation à tailler) (déplacement et surcoût carburant actuel compris)	Journée (8h)	1	1 200 € HT **soit 1 440 € TTC**
	Broyage avec broyeur à herbe monté sur tracteur agricole (à l'avant ou à l'arrière selon la configuration du chantier) (déplacement et surcoût carburant actuel compris)	Journée (8h)	1	975 € HT **soit 1 170 € TTC**
	Pour la demande de devis			
	Débroussaillage avec une épareuse équipée d'un rotor classique	Journée	5	4 350,00 €
	Elagage avec une épareuse équipée d'un lamier	Journée	1	1 200,00 €
	Broyage avec broyeur à herbe monté sur tracteur agricole	Journée	2	1 950,00 €
	Devis valable 1 Mois Nota : Chantier réalisable en conditions climatiques favorables. Nous ne pouvons être tenus responsables des dégâts commis sur tous élements ou infrastructures non signalés (puits,bornes,clôture...)			
	ACCEPTATION : Le : à	TOTAL HT TVA 20% TOTAL TTC		7 500,00 € 1 500,00 € 9 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider la proposition de l'entreprise LOUVARD par 10 voix POUR.

ORGANISATION 11 NOVEMBRE

Présentation de 2 propositions celle de COSNET TRAITEUR à 29.90 €/personne et celle du Restaurant Au Vieux Tailleur à 35€/personne

➢Le choix se porte sur le menu proposé par COSNET TRAITEUR à 29.90 €/personne:
- Cocktail
- Cocotte de poisson
- Suprême de pintade, sauce écrevisse
- Gratin dauphinois/Duo de champignons
- Bavarois aux fruits
- Mini pains

➢ Participation de 25 € pour les personnes de – de 70 ans ; 4.90 €/menu à la charge de la commune

➢ Menu enfant : nuggets/frites à la charge de la commune

QUESTIONS DIVERSES

↳ Demande de maintien du Centre Courrier de Loué et opposition au projet de délocalisation vers La Suze-sur-Sarthe : avis favorable

↳ Pose des décorations de Noël le samedi 28 novembre à 8h30 et des panneaux de signalisation

↳ Spectacle de Noël le vendredi 11 décembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COSNET clôt la séance du Conseil Municipal à 22h29.